

Sujet : [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

Date : 30/03/2022 10:41

Pour : "pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr>

Monsieur le préfet,

Je souhaite, en tant qu'habitante de la commune de Grandvelle-et-le-Perrenot, vous faire part de mon opposition au projet de méthanisation porté par la société Naturalgie sur la commune de Grandvelle-et-le-Perrenot ainsi que les nombreuses zones d'épandages à proximité des habitations.

Je suis fortement opposée à la réalisation de ce projet pour les raisons suivantes :

- accaparement des terres pour alimenter le méthaniseur au détriment des animaux et des hommes
- trafics routiers importants : jusqu'à 150 à 200 camions par jour en période d'ensilage dont 1/3 transiteront entre Rioz et Grandvelle
- risques environnementaux : pollution des terres et des nappes phréatiques, émissions de protoxyde d'azote lors de l'épandage du digestat liquide (pouvoir de réchauffement climatique 300 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone), surface d'épandage trop petite par rapport la quantité de digestat produit
- dévalorisation immobilière : perte de la valeur immobilière entre 20 et 30 % après l'installation d'une unité de méthanisation (études menées par le collectif national scientifique contre la méthanisation CSNM)
- nuisances olfactives par le stockage du digestat sur 4 sites (équivalent à 12 piscines olympiques) lors de l'épandage du digestat, commune de Grandvelle-et-le-Perrenot située en plein vent dominant par rapport à l'implantation du projet de méthanisation, par le stockage du digestat sur 4 sites (équivalent à 12 piscines olympiques)
- dossier ICPE soumis à enregistrement alors que le méthaniseur est surdimensionné et ne correspond pas du tout à la déclaration faisant objet de 99 tonnes jour...

Je vous demande de refuser la construction de cette usine.

Diana BARBEY